

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2018

N° 2018-21

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	51 Dont 8 procurations
Votes pour :	51
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande.

Titulaires absents non représentés (13) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (8) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à RICARD Louis
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
GAY Eric à CHAZOTTES Michel
ROCHER Jacques à LACAZE Noël
CARMOUSE Catherine à GISTAU Patrick
FORGUE Pierre à MIR André
MIR Jean-Henri à POME Maryse

OBJET : Mise à disposition de personnel

Monsieur Jean-Michel CARROT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

Mise à disposition de Cécile BOIREAU, rédacteur territorial, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès des communes de :

Aspin-Aure, à hauteur de 7h00 par semaine, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de trois ans renouvelables ;

Estensan, à hauteur de 2h00 par semaine, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de trois ans renouvelables ;

Jézeau, à hauteur de 7h00 par semaine, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de trois ans renouvelables ;

Vielle-Aure, à hauteur de 7h00 par semaine, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de trois ans renouvelables.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver ces propositions et de l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

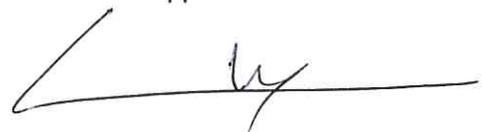
- d'approuver la proposition de Monsieur le Président pour les mises à disposition de l'agent ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU